

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 23 JUIN 2026

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 16 juin 2026 et transmise par voie électronique le 16 juin 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Marine BELLOCQ, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Sonia PETIT, Béatrice POUTOU, Julien THURET

Excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Aline FABRE

Délibération 2026-35 : Transfert de la classe de Lannecaube vers le site scolaire de Coslédaa – Année scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire informe l'assemblée du transfert de la classe de Lannecaube vers le site de Coslédaa pour l'année scolaire 2026/2027, en raison de travaux de rénovation de mise aux normes et de sécurisation devant être réalisés sur le bâtiment de l'école de Lannecaube.

Ce transfert a été acté par le SIVOS Récré A5 et par la Commune de Lannecaube.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le transfert de la classe de Lannecaube vers le site scolaire de Coslédaa.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 29 juin 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

